

**Formulaire de demande d'autorisation préalable à l'accès à  
une formation aux métiers de l'armurerie et de l'armement**  
(Article L. 313-1 et article R. 313-1A à R. 313-1F du code de la sécurité intérieure)

**PREFECTURE DU LIEU DU DOMICILE<sup>1</sup> :** \_\_\_\_\_

**1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT A LA FORMATION**

Mme     M.

Nom : \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Joindre la copie d'une pièce d'identité en cours de validité**

**2. FORMATION POUR LAQUELLE L'AUTORISATION EST DEMANDÉE :**

- certification « commerce armes et munitions »
- certification « ventes aux enchères publiques »
- certification « prestations techniques distinctes de la fabrication ou de la réparation d'armes à feu telles que traitement des matériaux, décoration, gravure ou marquage »
- certification « fabrication ou commerce d'armes relevant du 8° de la catégorie B »
- certification « vente exclusive de munitions et éléments de munitions relevant des catégories C et D »
- certificat d'aptitude professionnelle Armurerie en apprentissage dispensé par le lycée des métiers Benoit Fourneyron
- certificat d'aptitude professionnelle Armurerie voie scolaire dispensé par le lycée des métiers Benoit Fourneyron
- brevet des métiers d'art dispensé par le lycée des métiers Benoit Fourneyron
- certificat d'aptitude professionnelle Armurerie dispensé par le lycée des métiers Benoit Fourneyron

Dates de la formation sollicitée (facultatif) : \_du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

**3. INFORMATIONS SUR L'ORGANISME DE FORMATION**

- Fédération professionnelle des métiers de l'arme et de la munition (FEPAM)
- Lycée des métiers Benoit Fourneyron.

**4. SIGNATURE**

Je soussigné(e), M. ou Mme \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur que les informations renseignées ci-dessus sont exactes.

Date et signature du demandeur (candidat à la formation) :

<sup>1</sup> Pour les personnes domiciliées hors du territoire national, la demande devra être adressée au préfet du département du lieu où se trouve l'établissement de formation.